

ÉCONOMIE
➤ **RURALE**

Économie rurale

Agricultures, alimentations, territoires

327-328 | janvier-mars 2012
327-328

Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable... Enjeux d'une écologisation

Controlled hunting, ecological hunting, sustainable hunting. Which issues about the ecologization of a practice in crisis?

Ludovic Ginelli



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/3342>
DOI : 10.4000/economierurale.3342
ISSN : 2105-2581

Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2012
Pagination : 38-51
ISSN : 0013-0559

Référence électronique

Ludovic Ginelli, « Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable... Enjeux d'une écologisation », *Économie rurale* [En ligne], 327-328 | janvier-mars 2012, mis en ligne le 01 mars 2014, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/3342> ; DOI : 10.4000/economierurale.3342

Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable...

Enjeux d'une écologisation

Ludovic GINELLI • Cemagref, UR Aménités et Dynamique des Espaces Ruraux, ADBX, Cestas
Ludovic.ginelli@cemagref.fr

Introduction

Bien que souvent associé à une image de « tradition », le monde cynégétique a connu de nombreux bouleversements depuis les années 1970. La « chasse-gestion » hier proposée comme alternative à la « chasse-cueillette » est aujourd'hui elle-même remise en cause par l'émergence d'une « chasse écologique », dont Alphandéry et Fortier (2007) ont montré qu'elle s'imposait avec difficultés. Depuis les années 2000, la question du développement durable s'institutionnalise fortement dans le champ cynégétique, à l'échelon européen comme au plan national. L'évolution législative y contribue avec la transcription de la directive Habitats dans le droit français, ou les dispositions réglementaires issues de la loi chasse de 2000. Mais il y a plus : des écrits aux statuts divers (rapports parlementaires, actes de conférence...) et concomitants de ces évolutions législatives tentent de penser les liens entre chasse et développement durable, voire de définir la notion de « chasse durable », et lui confèrent un certain succès institutionnel.

La visibilité croissante de la notion de chasse durable interroge donc : comment la situer par rapport à l'écologisation récente de la chasse française ? Et comment prend-elle sens par rapport au temps plus long de l'évolution de la chasse française depuis le milieu du xx^e siècle ? L'engagement récent et assez unanime du monde cynégétique en faveur de la durabilité pourrait surprendre lorsqu'on connaît les divers contentieux qui ont longtemps opposé les chasseurs français

et les instances européennes, autour de la célèbre directive Oiseaux, ou la guerre larvée entre chasseurs et protecteurs de la nature. Les travaux qui analysent le processus d'écologisation dans le domaine de l'agriculture (Berlan, Darqué, Kalaora, 1992 ; Mormont, 2009), ou de la gestion de la nature (Alphandéry et Fortier, *op. cit.* ; Mougénot et Roussel, 2005) soulignent que ce processus est toujours plus qu'une « prise en compte », ou une mise à l'agenda politique des préoccupations environnementales. L'écologisation possède une dimension critique et conflictuelle parce qu'elle est souvent assortie de la remise en cause d'une gestion dominée par un seul acteur ou groupe d'acteurs – Darbon (1997) parle de « système auto-administré de la chasse française » – au profit de collectifs variés concernés par le même enjeu. Dans la lignée de ces travaux, nous définirons ici l'écologisation de la chasse comme suscitant l'émergence de nouveaux référentiels, voire de nouvelles pratiques, généralement à la faveur d'une reconfiguration du système d'acteurs autour d'un enjeu commun – ici la faune sauvage ordinaire – dont la gestion cesse d'être confiée aux seuls chasseurs. Pour cette raison, l'écologisation n'est généralement ni « simple, ni naturelle » (Mougénot et Roussel, *op. cit.*), bien au contraire, elle apparaît « heurtée et conflictuelle » (Alphandéry et Fortier, *op. cit.*).

Un retour sur l'évolution de la chasse française depuis les années 1960-1970 qui a bien des égards marquent un tournant pour l'évolution de la pratique (Chambo-redon, 1982) permettra de mieux

comprendre le contexte dans lequel les milieux cynégétiques se saisissent aujourd'hui de cette notion de développement durable, et de resituer cette dernière par rapport au processus d'écologisation de la chasse. Ce sera l'objet de la première partie de cet article. Puis, à l'aune d'un recensement que nous espérons exhaustif des productions officielles en la matière de natures variées (charte, initiatives parlementaires, mais aussi essais) mais portées par un petit nombre d'acteurs et remarquablement convergentes dans leur contenu (cf. *annexe*), nous proposerons dans une deuxième partie quelques pistes d'interprétation pour tenter de comprendre le succès et le consensus assez large établi autour de la notion de chasse durable. Nos propos seront également étayés par les travaux menés auprès de chasseurs aquitains entre 2002 et 2008. Notre hypothèse est la suivante : le succès institutionnel de la chasse durable s'appuie sur l'écologisation progressive et heurtée de la chasse française depuis les années 1990, mais l'analyse de son contenu montre qu'elle apparaît davantage comme une réaffirmation que comme un approfondissement de l'écologisation de la chasse. La notion de chasse durable tirerait plutôt sa force de sa capacité à remobiliser des rhétoriques préexistantes (économique, morale, et sociale), incluses dans ses piliers, économique et social, et articulées avec l'impératif écologique, rappelé avec le pilier écologique. Mais cette force rhétorique ne semble pas suffisante pour rendre compte de ce succès. L'unanimité qui entoure ce succès sur la scène institutionnelle de la chasse française serait aussi à rapprocher du déclin actuel de la rhétorique traditionaliste, un temps incarnée par le parti « Chasse, Pêche, Nature, Traditions ».

De la chasse gestion à la chasse durable Un même processus ?

1. Avant l'écologie Chasse-cueillette et chasse-gestion

En 2008, Victor Scherrer¹, président du groupe de réflexion et de mise en œuvre pour la chasse au sein du Conseil économique, social et environnemental (CESE) exposait la conception de la chasse vue par cette assemblée : « *La chasse doit être reconnue comme une activité légitime, utile et participant du développement durable... Conçue comme pratique raisonnée, donc justifiée, d'exploitation des ressources naturelles renouvelables, la chasse contribue à la restauration de la qualité écologique des territoires ruraux et au rétablissement des liens sociaux harmonieux entre urbains et ruraux* » (Scherrer, 2008). Une chasse durable devrait donc notamment tenir compte de l'état de conservation de la population de la faune sauvage. Cet aspect vient prolonger et généraliser la chasse-gestion qui se développe en France des années 1950 aux années 1970 (Traïni, 2004 ; Alphandéry et Fortier, *op. cit.*) de façon concomitante avec de profondes transformations de la pratique (raréfaction du gibier, modification des milieux induite par la modernisation agricole et l'urbanisation...) Avec le plan de chasse mis en place pour la première fois dans l'Hexagone en 1963 (Pinçon, Pinçon-Charlot, 1993) le chasseur devient un « producteur de gibier » mais durant cette

1. Victor Scherrer fut membre du Conseil économique et social et environnemental à partir de 1994 de la section de l'agriculture de la pêche et de l'alimentation. En 2002, il est désigné comme rapporteur pour répondre à la demande du CES. Il est également administrateur à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Il a présidé un intergroupe de réflexion et de mise en œuvre pour la chasse au sein du Conseil économique et social et environnemental. Membre de l'Institut Thomas More, un « *think tank* » à vocation européenne, dont il préside le comité français, il fut vice-président du MEDEF.

période, il n'est guère question d'intervention sur les milieux naturels, et la gestion de la faune se focalise quant à elle sur certaines espèces *chassables*. Plus précisément, elle est circonscrite au grand gibier (cervidés et sangliers), et attachée à des modes de chasse particuliers, plutôt individuels et emblématiques de l'Est et du Nord de la France (Hell, 1985 ; Pinçon, Pinçon-Charlot, *op. cit.*). Ailleurs, la chasse est plus collective et concerne majoritairement le petit gibier sédentaire ou migrateur, au point que Bromberger et Lenclud confèrent « *quelque valeur anthropologique à la ligne de fracture dont on subodore l'existence en Europe entre cultures du Nord et du Centre, par exemple, et cultures méridionales en ce qui concerne les conduites cynégétiques et les comportements vis-à-vis du gibier* » (Bromberger et Lenclud, 1982).

2. Une écologisation, objet de tensions à partir des années 1990

Jusque dans les années 1990, la chasse-gestion, qui s'étend géographiquement en même temps qu'augmentent les effectifs de grand gibier, cohabite donc parfois sur un même territoire, avec une chasse cueillette caractéristique de la chasse aux oiseaux migrateurs. Les tentatives pour étendre la logique gestionnaire à tous les modes de chasse sont peu nombreuses et se limitent généralement à des opérations de dénombrements². Les associations cynégétiques militant pour une écologisation de la pratique sont rares et se heurtent à l'opposition des instances cynégétiques officielles. À cet égard, la trajectoire de l'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable (ANCER) est instructive. Créée en 1989, la même année que le mouvement Chasse-Pêche-Nature et Traditions (CPNT)

afin de lutter « *contre les dérives du monde de la chasse* »³, elle se donne pour objectif de dépasser les conflits récurrents entre chasseurs et associations de protection de l'environnement. Simon Charbonneau, spécialiste en droit de l'environnement et fils de Bernard Charbonneau⁴, en est le cofondateur. En dépit d'un nombre d'adhérents limité à 500 environ, cette association qui recrute ses membres plutôt parmi les catégories socioprofessionnelles les plus élevées bénéficie d'une audience nationale auprès des pouvoirs publics fondée sur son expertise environnementale. Son influence a survécu aux différentes alternances politiques puisque son président fut nommé membre du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage⁵ en 1996 au titre de « *personnalité qualifiée en raison de ses compétences cynégétiques* » et nommé à nouveau par les gouvernements de droite comme de gauche jusqu'en 2008. L'association revendique une forte participation à l'élaboration de la loi sur la chasse du 26 juillet 2000 qui selon les vœux de son rapporteur Patriat devait promouvoir une chasse « *responsable et apaisée* » (Patriat, 2000). L'adhésion de l'ANCER à « France Nature Environnement » (FNE) en 1995, où ses prises de positions iconoclastes par rapport aux instances cynégétiques officielles sur des dossiers tels que la transcription des directives « Oiseaux » et « Habitats » dans le droit français, manifestent la

2. Par exemple, le pigeon ramier qui change de nom pour devenir l'emblématique palombe du Sud-Ouest fait depuis 1988 l'objet de comptages lorsqu'elle franchit les cols pyrénéens en grandes bandes pouvant atteindre plusieurs milliers d'individus.

3. Entretien avec le chargé de mission ANCER (2002) et site Internet de l'association : <http://assoc.pagespro-orange.fr/ancer/>

4. Ami de Jacques Ellul avec qui il s'est engagé dans le mouvement personnaliste autour de la revue *Esprit* dans les années 1930, Bernard Charbonneau (1910-1996) fut l'un des maîtres à penser de l'écologie politique en France.

5. Cet organisme consultatif donne son avis sur les conditions d'exercice de la chasse et les mesures relatives à la préservation de la faune sauvage, les projets de loi et de décrets concernant la chasse. Il comporte pour l'essentiel des représentants des administrations et établissements publics concernés par la chasse ainsi que des instances cynégétiques.

volonté de ses membres d'apparaître comme des passeurs de frontières dans le conflit entre chasseurs et naturalistes. Cette position marginale par rapport à chacun des deux camps valut à l'association des slogans peu flatteurs dans certains milieux cynégétiques, tel « *l'ANCER, cancer de la chasse* »⁶, et une tribune inconfortable au sein de France Nature Environnement, qu'elle quitte finalement en début d'année 2006, parce qu'elle estime être insuffisamment reconnue au sein du réseau « Faune » de cette organisation : « *L'orientation anti-chasse du réseau "Faune" est d'ailleurs parfaitement illustrée par le fait que l'un de ses principaux responsables n'est autre que le directeur du Rassemblement des Opposants à la Chasse (ROC).* »⁷

Une enquête qualitative menée auprès de jeunes chasseurs girondins (Ginelli, 2002) dont certains adhéraient à l'ANCER montre que ceux-ci privilégiaient, plus que les autres jeunes chasseurs, une lecture et un vocabulaire écologiques tels que « continuités écologiques », « biotopes préservés », « espèce en mauvais état de conservation » pour relier les enjeux cynégétiques aux problématiques de la conservation de la nature. Plus urbains et plus diplômés que leurs confrères girondins, ils étaient également très critiques envers l'organisation de la chasse et les positions défendues à l'époque par une majorité de fédérations des chasseurs. Ces récriminations partagées avec des associations naturalistes, voire anti-chasse les distinguaient nettement de leurs confrères girondins :

« Je suis chasseur mais... c'est un paradoxe mais quelque part je suis profondément anti-chasse telle qu'elle se pratique dans beaucoup d'endroits. »

(Chasseur de bécasses, interne en médecine, âgé de 28 ans en 2002).

La question écologique et l'organisation de la chasse en France clivaient donc nettement ces deux groupes de jeunes chasseurs girondins. Ces différences s'estompaient nettement pour les dimensions plus strictement liées à la pratique de chasse de chacun (éthique de la pratique de chasse, relations avec les autres usagers...) pour lesquelles les membres de l'ANCER apparaissaient plutôt idéaux-typiques de sensibilités ou de questionnements présents chez d'autres mais affirmées moins systématiquement ou de manière plus ambiguë. Tout en restant attachés comme la plupart des chasseurs à une pratique généralement héritée et familiale qu'ils qualifiaient de « *patrimoniale* » et « *identitaire* », les membres de l'ANCER s'inscrivaient plus nettement que d'autres chasseurs dans le « *culte contemporain de la nature* » (Kalaora, 2001), cette relation à la nature écolisée et centrée sur l'expérience et individuelle, ce qui les conduisaient souvent à rejeter radicalement l'idée d'une chasse-cueillette :

« Le résultat il ne compte pas, il ne se chiffre pas, ce n'est pas le nombre de pièces. Ce sont des émotions, des sensations, du plaisir, mais certainement pas un tableau de chasse, et certainement pas être le meilleur chasseur par son tableau de chasse [...]. Vraiment une détente et un moyen de se ressourcer complètement, d'être en prise avec les éléments, avec la vie, de faire partie du cycle de la vie, voilà. De regarder la mort droit dans les yeux. »

(Chasseur de bécasses et de grives, responsable associatif, âgé de 26 ans en 2002).

Loin d'être anecdotique, la trajectoire de cette association donne à voir la position fragile des tenants d'une chasse écologique, dont la loi chasse de 2000 constitue la première manifestation législative, mais qui s'impose de façon très inégale en fonction des régions (Alphandéry et Fortier, *op. cit.*). Le trait distinctif de cette chasse écologique par rapport à la chasse-gestion qui la précède est de considérer la gestion des espèces comme indissociable de celle de leurs habitats, voire de leurs écosystèmes. Ce nouveau référentiel qui implique de se détacher de la

6. Entretien avec un adhérent ANCER, 2002 et lettre de l'ANCER, janvier 2006.

7. La lettre de l'Ancer, n° 53-54, janvier 200, <http://assoc.pagespro-orange.fr/ancer/dwl/revue5354.pdf>

perspective cynégétique (on passe d'une gestion centrée sur les espèces chassables à une gestion de la nature ordinaire dans son ensemble) est aujourd'hui revendiqué par la Fédération nationale des chasseurs, comme le suggère par exemple le « d'abord » du titre suivant, datant de 2008 : « *Les aménagements cynégétiques ont d'abord un impact sur les milieux et les paysages* »⁸, ou encore ces propos recueillis la même année au sein de l'une des plus importantes fédérations départementales des chasseurs :

« *Nous, notre fer de lance, à chaque fois qu'on nous parle de gestion d'une espèce, on dit : non, d'abord, travaillons sur son habitat, et on verra qu'en travaillant sur un groupe d'espèces, ou un cortège d'espèces, parce que comme je dis, on n'a pas une politique pour une seule et même espèce, quoi. On essaye de favoriser un cortège d'espèces par la gestion que l'on fait sur le territoire. Nous, c'est vraiment agir pour la biodiversité, et essayer de travailler en priorité sur les habitats, la diversité des habitats pour avoir une diversité d'espèces.* »

(Entretien avec un chargé de mission au sein d'une fédération départementale des chasseurs située en Aquitaine, mai 2008).

3. Éthique écocentrique, biodiversité Des référentiels devenus dominants ?

Cette évolution de référentiel, liée à l'écologisation de la chasse, semble consacrer – de façon certes heurtée et régionalement contrastée – de nouvelles normes jusqu'ici minoritaires dans les milieux cynégétiques, qui relèvent de l'éthique écocentrique que Larrère (2004) identifiait comme la seule capable de concilier chasse et protection. Selon cette éthique, il s'agirait de prendre en considération la pérennité des espèces (chassables ou non) et les milieux qui leur sont associés sans toutefois accorder une valeur intrinsèque aux individus, contrairement à ce que proposent les thèses bio centriques, a priori incompatibles avec l'exercice de la chasse. En 2007, Havet, conseiller auprès du directeur général de l'Office national de la

chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et acteur important de plusieurs initiatives parlementaires sur la chasse⁹, rejoint cette perspective dans son essai, *La chasse en quête de sens*. Selon lui, parce qu'elle propose une approche par espèce et non par individu, « *la campagne pour la biodiversité peut rapprocher les parties* » (Havet, 2007b).

L'écologisation de la chasse semble bel et bien avoir progressé depuis les années 1990, mais toujours en suscitant des tensions, voire des conflits. Comment comprendre alors la si rapide institutionnalisation du développement durable, dans un contexte assez consensuel, quelques années seulement après cette écologisation en tension, et les conflits répétés entre chasseurs et associations naturalistes exacerbés par l'entrée en politique, via le mouvement Chasse, Pêche, Nature, et Traditions, d'une partie des responsables cynégétiques nationaux¹⁰ ?

9. Paul Havet a contribué à faire évoluer le cadre législatif et réglementaire de la chasse en participant à deux initiatives parlementaires et à la réflexion du Conseil économique, social et environnemental sur la réinvention de la chasse pour le XXI^e siècle. Il a participé à la rédaction de deux récents rapports importants pour la chasse, celui du député François Patriat (la Documentation française), à l'origine de la loi sur la chasse de juillet 2000, et celui de Victor Scherrer pour le compte du Conseil économique et social (éditions des Journaux officiels).

10. Pour une analyse détaillée de la politisation de la chasse, voir Darbon (1997) et Traïni (2003).

8. Source : chasseur.com n° 14, en ligne sur le site de la Fédération nationale des chasseurs.

Chasse et développement durable Des pistes pour comprendre les raisons du succès

1. Une stratégie défensive ?

On peut penser qu'en se saisissant de la thématique du développement durable, le monde cynégétique tente de désamorcer la critique sociale vis-à-vis de cette pratique, voire de « *prendre tout le monde à contre-pied* » (Havet, 2007b). En ce sens, ce positionnement pourrait se lire comme une pure stratégie défensive des milieux cynégétiques (Dalla Bernardina, 1989), amorcée de longue date et réactualisée à cette occasion : « *Le chasseur puisera de plus en plus sa légitimité sociale dans des actions de préservation ou de reconstitution de milieux et de la faune sauvage qu'ils abritent* », explique Charles-Henri de Ponchalon¹¹, alors président de l'UNFDC en 2000. Sans nier la dimension stratégique des discours cynégétiques, il convient de se pencher sur le contenu explicite des discours qui lient chasse et développement durable, et observer les contours qu'ils donnent à cette notion potentiellement si polysémique. Il ne s'agit pas de verser dans une confiance absolue envers la parole des acteurs, posture risquée dans un champ aussi politisé et proche des arcanes du pouvoir que celui du monde cynégétique¹². Cette attention particulière au contenu explicite nous paraît justifiée par la forte

dimension performative des discours d'inspiration écologique sur les milieux cynégétiques (Alphandéry et Fortier, *op. cit.* ; Raison du Cleuziou, 2008), et se double d'une certaine réserve vis-à-vis du statut de révélateur de significations sociales inconscientes, au sens quasi-psychanalytique du terme, parfois accordé aux discours cynégétiques (Dalla Bernardina, 2006, 2009). Si l'on accepte l'idée que l'appropriation du développement durable par les milieux cynégétiques n'est pas réductible à une opération de « *verdissement stratégique* » du langage et – surtout – dénuée de conséquences, elle pourrait à l'avenir s'assortir de changements normatifs importants repérables dans le droit, mais aussi dans les discours et les pratiques dits « *ordinaires* ». Mais revenons tout d'abord sur le contenu donné à la notion de chasse durable, tel qu'il se dessine dans différents documents officiels analysés.

2. Définitions de la chasse durable Consensus autour d'un nouveau référentiel ?

Les tentatives pour définir précisément la notion de chasse durable sont récentes (de 2002 à nos jours) et remarquablement convergentes dans leurs contenus. Nous en avons identifié deux types : d'une part, des documents produits par des membres de l'élite cynégétique (Micoud et Bobbé, 2006) et, d'autre part, des initiatives parlementaires nationales, voire européennes auxquelles ces mêmes acteurs ont parfois contribué. Un point commun retient particulièrement l'attention : ces productions se caractérisent par des options assez précises et fortement affirmées, notamment en matière de respect de la directive « *Oiseaux* », longtemps contestée par certains représentants cynégétiques. Ce choix interpelle puisque dans un contexte cynégétique longtemps conflictuel et politisé, la tentation aurait pu être grande d'utiliser la grande élasticité du concept de développement durable pour obtenir un consensus apparent, souvent observé (Sourisseau et al., 2010).

11. *Faune sauvage*, n° 251, août-septembre, 2000, p. 7. L'UNFDC (Union nationale des fédérations départementales des chasseurs) est devenue la Fédération nationale des chasseurs.

12. De nombreux travaux l'attestent, et d'une certaine façon, le rapport parlementaire de V. Scherrer le réaffirme : « *Encore aujourd'hui, de très nombreux élus sont chasseurs, et se regroupent au sein d'intergroupes chasse où l'étiquette politique compte moins que la passion partagée. Celui de l'Assemblée regroupait, dans la précédente législature, 138 députés. Le Parlement européen a un intergroupe de la chasse, de la pêche et des sports de plein air.* » (Rapport Scherrer, 2002).

Les deux documents de notre corpus (cf. annexe) issus d'initiatives européennes, la « Charte européenne de la chasse et de la biodiversité » (2007) et le « Guide d'interprétation de la directive Oiseaux » (2009), témoignent d'une emphase particulière sur la dimension écologique de la chasse durable.

• *La charte européenne de la chasse et de la biodiversité et la directive Oiseaux.* La charte élaborée par le Comité permanent de la Convention de Berne est présentée comme l'aboutissement d'un travail commun initié en 2005 entre la Fédération des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'Union européenne (FACE), le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), et Birdlife international, à laquelle est affiliée la Ligue de protection des oiseaux (LPO), pour la France. Ce document définit ainsi la notion de chasse durable : « *L'utilisation des espèces de gibier et de leurs habitats d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas l'appauvrissement à long terme de la diversité biologique ni ne préviennent sa restauration. Une telle utilisation préserve ainsi le potentiel de la biodiversité pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures [...]. Quand la chasse est ainsi organisée d'une manière durable, elle peut apporter une contribution positive à la sauvegarde des populations de la faune sauvage et de leurs habitats, tout en générant des bienfaits pour la société.* »

En 2008, les mêmes protagonistes réunis sous l'égide de la Commission européenne s'accordent sur un guide interprétatif pour une chasse durable dans le cadre de la directive « Oiseaux ». Ce document ratifié en mars 2009 par le ministre français chargé des questions d'environnement et le directeur général de l'environnement de la Commission européenne conclut six années de discussions et intervient après des décennies de contentieux juridiques entre chasseurs et associations de protection de l'en-

vironnement autour de l'interprétation de la célèbre directive « Oiseaux ». Il fait allusion aux trois piliers du développement durable, mais une nouvelle fois, c'est sous l'angle environnemental que la notion de chasse durable est la plus détaillée :

« *La directive "Oiseaux" reconnaît pleinement la légitimité de la chasse aux oiseaux sauvages en tant que forme d'utilisation durable. La chasse est une activité qui fournit des bénéfices sociaux, culturels, économiques et environnementaux significatifs en différentes régions de l'Union européenne. Elle est limitée à certaines espèces, énumérées dans la directive, qui énonce également une série de principes écologiques et d'exigences juridiques relatives à cette activité à mettre en œuvre dans la législation des États membres.* »

(Guide interprétatif pour une chasse durable dans le cadre de la directive « Oiseaux ». Avant-propos).

• *Des documents nationaux cette fois, et produits par un petit nombre d'acteurs-clés* dans différents organes en charge de l'administration de la chasse française (cf. annexe) constituent la seconde catégorie de notre corpus d'analyse. Ces écrits d'envergure nationale, quel que soit leur statut (rapport parlementaire, essai...) ont en commun de proposer une conception de la chasse durable quelque peu différente des productions communautaires précédemment citées. En effet, les dimensions économique et sociale (ou socioculturelles) de la chasse sont davantage détaillées, même si la dimension écologique reste prépondérante, et nous faisons l'hypothèse que cette différence tient au fait que ces documents n'ont pas exactement la même vocation que les précédents. Les initiatives françaises portent la préoccupation écologique, mais constituent aussi une réponse au contexte hexagonal marqué par l'importance de la chasse et sa politisation récente avec le phénomène CPNT. La notion de chasse durable permettrait de convoquer et d'appuyer des rhétoriques préexistantes mais jusqu'ici dispersées et/ou débattues en France. Ainsi, le poids économique de la chasse et sa contribution à la vitalité économique des territoires ruraux sont convoqués pour constituer le pilier économique de la

chasse durable. Par exemple, le rapport Scherrer présenté en 2002 au CESE s'appuie sur une étude (Pinet, 1993) commandée par l'Union nationale des fédérations des chasseurs et propose une évaluation de l'importance économique de la chasse en France, estimée entre 2 et 2,5 milliards d'euros, et au moins 23 000 emplois induits (Scherrer, 2002), à laquelle s'ajoute la contribution financière des chasseurs : « *Globalement, non seulement les chasseurs autofinancent entièrement leur activité, mais de plus ils contribuent financièrement et matériellement à la gestion des espaces naturels et à la régulation des espèces.* » (Scherrer, *op. cit.*). Ainsi détaillé, le « pilier économique » fait écho à la volonté récurrente des instances cynégétiques françaises d'évaluer et de faire reconnaître l'importance économique de la chasse pour les territoires, comme en témoigne à nouveau une récente étude commandée au Cemagref par la Fédération nationale des chasseurs, intitulée : « *Contribution économique des activités cynégétiques au développement des espaces ruraux* » (Vollet *et al.*, 2008).

Plus que les initiatives européennes, les réflexions françaises développent également la dimension sociale de la chasse durable, dans deux directions : la nécessaire moralisation de la chasse d'une part, et son utilité sociale, d'autre part.

- La première direction plaide fortement en faveur d'une compétence et d'une morale irréprochables des chasseurs. Dans son essai Havet explique que le chasseur moralisé, fort d'une éthique conforme aux « attentes de la société » pourrait en retour être investi d'une mission moralisatrice : « *C'est peut-être la fonction nouvelle de la chasse d'être la boussole, la butte-témoin qui rappelle les aspérités du réel. La chasse peut prendre tout le monde à contre-pied si elle se construit une triple aventure¹³ : écologique (s'immerger dans la nature), éthique (donner la*

mort dans une société qui évacue la violence du vivant et entretient par là même la confusion dans la hiérarchie homme/animal), et civique (chasser sur le territoire de l'autre exige pour tous une reconnaissance mutuelle en actes et non en paroles en un temps où l'on veut privatiser le monde et être partout chez soi sur la terre). » (Havet, 2007b). Le groupe de réflexion et de mise en œuvre « chasse » créé au sein du CESE pour aider à concrétiser les recommandations du rapport Scherrer lie lui aussi explicitement éthique de la chasse et développement durable : « *Ainsi, progressivement diffusés au sein de la communauté cynégétique et au-delà, les guides [de bonnes pratiques] contribuent à sensibiliser les chasseurs aux aspects éthiques de la chasse, en particulier à ceux liés au développement durable, et par l'amélioration de leurs pratiques et comportements, à assurer la promotion de leur image auprès du public.* » (Scherrer *in* Scherrer, 2008). Les vellétés éthiques et morales qui parcourent depuis longtemps le monde de la chasse et les symboles qui l'entourent (Hell, *op. cit.*) sont ainsi remobilisées pour nourrir le pilier socio-culturel de la chasse durable et l'ambition de devenir la boussole morale d'une société largement urbanisée. Ces préoccupations font également largement écho à la responsabilité écologique et à l'éthique revendiquée par l'ANCER.

- La seconde direction, le pilier social (ou socioculturel) de la chasse durable permet également d'avancer l'idée d'une chasse « socialement utile », source de « vitalité économique et sociale » pour certains territoires, et qui contribuerait « de plus en plus à garantir la viabilité des modes de valorisation agricole ou sylvicole du territoire ». De façon générale, le rôle des chasseurs dans la gestion d'espaces naturels (plantations de haies, jachères, faune sauvage, maintien de zones humides) est réaffirmé et, en dernière analyse, ceux-ci rendraient un service à la collectivité en assurant une gestion des espaces et de la faune sauvage,

13. Nous le soulignons.

« d'intérêt général » (Scherrer, 2002). Enfin, pour le Conseil économique, social et environnemental comme pour l'ONCFS (Baudin in Scherrer, 2008), l'utilité sociale de la chasse se concrétiserait par sa contribution à la vitalité sociale de territoires ruraux, et au « brassage social » qu'elle permettrait entre différentes catégories sociales¹⁴, voire entre urbains et ruraux.

En somme, la notion de chasse durable semble donc constituer une confirmation plutôt qu'un approfondissement de l'écologisation de la chasse et sa force, sa véritable plus value, proviendrait plutôt de sa capacité de la combiner avec d'autres rhétoriques, d'autres préoccupations portées par les élites cynégétiques mais jusqu'ici dispersées ou controversées. Pour autant, Traïni (*op. cit.*) attire judicieusement l'attention sur le fait que la « sédimentation de justifications [...] reflète l'histoire complexe, et souvent conflictuelle, de cette pratique » et considère que « l'édification des dimensions traditionnelles de la chasse relève [...] d'une réplique à des critiques externes de plus en plus pressantes ». La force rhétorique de la notion de chasse durable suffit-elle à comprendre le reflux des registres de justifications (et d'actions) entre lesquels balançait le monde cynégétique jusque dans les années récentes ? On peut en douter. L'engagement sur la voie de la durabilité, assez unanimement perçu aujourd'hui comme la seule réponse institutionnelle possible au diagnostic souvent avancé de « crise de la chasse » (Darbon, 1997 ; Patriat, 2000 ; Scherrer, 2002) ne doit-il pas être rapproché de l'essoufflement peut-être provisoire de la rhétorique traditionaliste principalement portée par le mouvement CPNT ?

Prenant acte de l'échec de CPNT dans un constat assez sévère, Scherrer répond à la demande du CESE qui invite à une réinvention de la chasse dans le « sens de l'évo-

14. Pour une critique nuancée de l'idée d'abolition des hiérarchies sociales souvent avancée dans les milieux cynégétiques, voir par exemple Pinçon et Pinçon-Charlot (1993).

lution de la société » (Scherrer, 2002), entérinant ainsi un rapport de force défavorable : « La chasse peut continuer à se voir incomprise, méprisée dans ses valeurs, injustement accusée de ne pas participer à l'effort général en faveur d'un meilleur environnement. Dans cette hypothèse, elle se cantonnerait à un combat d'arrière-garde, de nostalgie stérile avec une mentalité de citadelle assiégée. [...] " L'écologie tient le juridique, la chasse tient le politique ". À ce jeu-là, il n'y a progrès ni pour la chasse ni pour la protection de la nature. » (Scherrer, *op. cit.*). Les échéances électorales suivantes lui donnèrent raison quant au déclin du parti CPNT¹⁵. Dans ce contexte, la rhétorique écologique semble s'imposer avec d'autant plus de force aux milieux cynégétiques que la rhétorique traditionaliste marque le pas depuis 2002. En ce sens, il n'est donc pas surprenant que le législateur comme les instances cynégétiques invitent désormais sans ambiguïté à concilier plutôt qu'opposer chasse et développement durable¹⁶. Les initiatives françaises pour donner un contenu à la notion de « chasse durable » peuvent donc aussi se lire comme la volonté des dirigeants cynégétiques d'impulser de nouvelles normes cynégétiques en privilégiant la voie institutionnelle, après leur division lors de l'entrée en politique de CPNT. Ce dernier, s'il marque le pas aujourd'hui, répondait aussi à un besoin de représentation

15. En 2004, celui-ci réalise un score de 1,64 % aux élections régionales, et de 1,73 % aux élections européennes qui contrastent fortement avec les succès électoraux passés. Les dernières échéances électorales semblent confirmer cette tendance : le candidat CPNT a recueilli 1,15 % des voix lors de l'élection présidentielle de 2007, et la liste « Libertas », alliance du « Mouvement pour la France » et de CPNT, a obtenu 4,80 % des suffrages lors des élections européennes de 2009.

16. Bien que prônant une indépendance entre CPNT et les instances cynégétiques, plusieurs présidents de fédérations départementales des chasseurs furent élus conseillers régionaux et / ou députés européens sous la bannière CPNT. Voir à ce sujet Darbon, 1997 et Traïni, 2003.

des chasseurs issus des catégories populaires (Darbon, *op. cit.* ; Mischi, 2008) et à la contestation d'une écologisation de la chasse largement impulsée par l'Europe, dont on peut penser qu'ils perdurent.

3. Quid de la chasse durable pour les chasseurs dits ordinaires ?

L'appropriation de cette notion de la chasse durable par les chasseurs français, plutôt membres des catégories populaires et moyennes selon les rares enquêtes disponibles (Pinet, *op. cit.* ; Landry, 2000) est donc probablement un enjeu crucial pour la concrétisation de cette notion de chasse durable. Plusieurs travaux ont montré que les chasseurs dits ordinaires peinent souvent à justifier leur pratique autrement que par la « tradition », ou la « passion » de la chasse (Ginelli et Le Floch, 2006 ; Raison du Cleuziou, *op. cit.*). Dès lors que la justification traditionaliste de la chasse est frappée de suspicion (Micoud et Bobbé, *op. cit.*) les adeptes de Diane sommés de se justifier se livrent parfois à d'étranges récits où la figure du chasseur-prédateur qui semble proscrite et honteuse, disparaît au profit d'un chasseur quasi-promeneur (Ginelli, *op. cit.*). L'ANCER et certains de ses adhérents, plus urbains et socialement mieux dotés, parviennent plus facilement à retourner ces critiques en rejetant l'argumentation traditionaliste lorsqu'elle leur semble dévoyée, et en la relisant à l'aune de l'écologie lorsqu'elle leur semble justifiée :

« La chasse à la tourterelle, c'est celle qui est la moins défendable. [...] Je veux dire, c'est typique des chasseurs : ils font cette connerie depuis toujours donc comme ils la font depuis toujours, ils considèrent que c'est légitime de la faire ! Et elle n'est pas comparable aux vraies chasses traditionnelles, telles que chasser à la glu, chasser à l'ortolan, ce sont des chasses qui sont interdites, et c'est très con parce que c'est très traditionnel. Le prélèvement est nul, tout est dans la manière, et avoir interdit ça, c'est vraiment très con. Les chasses traditionnelles, comme la chasse à courre par exemple, est une chasse très écologique et on ne le dit jamais. »

(Chasseur de gibier d'eau, commerçant, 32 ans en 2002).

L'association, longtemps marginalisée semble aujourd'hui suivie sur la voie de l'écologisation par les différentes institutions cynégétiques. Jusqu'ici, la progression de la rhétorique écologique s'est très souvent assortie d'une relative écologisation des pratiques, mais le caractère polysémique de la durabilité constitue sans doute une gageure pour la concrétisation de la chasse durable. Nous avons vu que les acteurs institutionnels français lui ont conféré un contenu relativement précis. En contrepoint, la très récente initiative, en ce printemps 2011, de plusieurs fédérations qui ont choisi de s'associer à la « semaine du développement durable » en participant à des actions de nettoyage des espaces naturels (ramassage de déchets, nettoyage de sentiers...) illustre bien la grande variabilité des appropriations de cette notion : de telles initiatives constitueront-elles un ancrage pour l'idée de chasse durable, ou contribueront-elles à son opacité ?

Conclusion

Une entreprise de « refondation »¹⁷ en passe de réussir ?

Les tentatives actuelles de définition d'une chasse durable s'appuient indéniablement sur l'évolution de la pratique depuis les années 1960, caractérisée par une prise en compte lente et heurtée, mais toujours plus forte des questions environnementales. Au départ limitée à certaines espèces chassables et muette au sujet de la gestion des espaces naturels, la chasse-gestion est progressivement bousculée dans les années 1990 et 2000 par l'émergence conflictuelle et régionalement contrastée d'une chasse écologique, concernant toujours plus d'espèces et d'espaces, au point de déborder largement la perspective cynégétique initiale. C'est dans ce contexte qu'intervient la notion de chasse

17. Le titre de notre conclusion fait allusion à la notion d'« entrepreneurs de morale » proposée par Howard S. Becker (1985).

durable, qui connaît un succès rapide auprès des acteurs institutionnels depuis le début des années 2000 ; succès dont nous avons proposé une interprétation.

La notion de chasse durable s'inscrit dans le prolongement de la chasse écologique née dans les années 2000, dont elle valide les propositions dans son pilier environnemental, le plus abondamment développé dans les différents documents institutionnels consultés, mais sans véritablement, semble-t-il, constituer un approfondissement ou un changement de perspective dans le processus d'écologisation. Pour les partisans de la durabilité cynégétique, il est par exemple hors de propos d'adopter la perspective biocentrique (Larrère, 2010). Le succès de la notion de chasse durable, qui semble supplanter la référence à la chasse écologique ne proviendrait donc pas d'une écologisation accrue mais plutôt de sa capacité à articuler des référentiels jusqu'ici dispersés ou controversés. Cependant, la rapidité de ce succès institutionnel, concomitant de l'essoufflement de CPNT, nous incite à interpréter aussi les initiatives en faveur de la chasse durable comme une tentative de reprise en main des destinées de la chasse française par ses élites, un temps divisées et concurrencées par CPNT, cet Objet politique non identifié (OPNI), pour reprendre l'expression de Darbon (*op. cit.*). Ce qui pourrait s'apparenter à une véritable entreprise de refondation semble porter ses fruits aux yeux de l'opinion publique, si

l'on se réfère aux sondages régulièrement réalisés auprès de l'opinion publique, qui montrent une amélioration de l'image des chasseurs dans les années récentes : « *En près de 20 ans, l'image de la chasse a gagné 18 points d'opinion positive. En 1989, seuls 30 % de nos compatriotes se montraient favorables à notre activité, en 2002, comme en 2008, ils sont 48 %.* »¹⁸. On peut cependant s'interroger sur les limites de cette posture « adaptative », qui consiste globalement (quitte à être quelque peu caricatural) à réagir en se positionnant par rapport à l'évolution du regard social porté sur la chasse. Qu'advierait-il si, comme l'indique le rapport Scherrer, l'opinion publique française se montrait de plus sensible aux thèses du bien-être animal (biocentrisme), centrée sur le droit des individus, et contre lesquelles, pour l'heure, les acteurs cynégétiques s'inscrivent en faux ? ■

L'auteur tiens à remercier Philippe Deuffic et Jacqueline Candau pour leur lecture des versions antérieures de ce texte.

18. Fédération nationale des chasseurs, communiqué de presse, 29 mai 2008 s'appuyant sur un sondage CSA réalisé en mai 2008 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 personnes, âgées de plus de 18 ans.

 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alphandéry P., Fortier A. (2007). A new approach to wildlife management in France: Regional guidelines as tools for the conservation of biodiversity. *Sociologia Ruralis*, vol. 7, n° 1, p. 42-62.
- Becker S.-H. (1985). *Outsiders*. Éditions Métaillé, 247 p.
- Berlan-Darqué M., Kalaora B. (1992). The ecologization of french agriculture. *Sociologia Ruralis*, vol. 32, n° 1, p. 255-258.
- Bromberger C., Lenclud G. (1982). La chasse et la cueillette aujourd'hui, un champ de recherche anthropologique ? *Études rurales*, n° 87-88, p. 7-36.
- Comité permanent de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (2007). Charte européenne de la chasse et de la biodiversité. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 27 p.
- Chamboredon J.-C. (1982). La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural. *Études rurales*, n° 87-88, p. 233-260.
- Dalla Bernardina S. (1989). L'invention du chasseur écologiste : un exemple italien. *Terrain*, n° 13, p. 130-139.
- Dalla Bernardina S. (2006). *L'éloquence des bêtes. Quand l'homme parle des animaux*. Paris, 199 p.
- Dalla Bernardina S. (2009). « Le gibier de l'apocalypse. » Chasse et théorie du complot. *Ethnologie française*, n° 39, p. 89-99.
- Darbon D. (1997). La crise de la chasse en France. La fin d'un monde. Paris, L'Harmattan, 299 p.
- Ginelli L. (2002). *Une nouvelle génération de chasseurs ? Les jeunes chasseurs girondins face aux évolutions de la chasse française*. Mémoire de maîtrise de sociologie, Université Bordeaux II, 70 p.
- Ginelli L., Le Floch S. (2006). Chassés-croisés dans l'espace montagnard. Chasse et renouvellement des liens à l'environnement en Hautes-Pyrénées. *Terrain*, p. 123-140.
- Havet P. (2007a). *Les leçons de l'Histoire. Nature, chasse et société*, Paris, vol. 1, L'Harmattan.
- Havet P. (2007b). *La chasse en quête de sens. Nature, chasse et société*, Paris, vol. 2, L'Harmattan.
- Hell B. (1985). *Entre chien et loup. Faits et dits de la chasse dans la France de l'Est*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 227 p.
- Kalaora B. (2001). À la conquête de la pleine nature. *Ethnologie française*, XXXI, p. 591-597.
- Landry P. (2000). Résultats nationaux et données sociologiques. *Faune sauvage*, n° 251, p. 8-17.
- Larrère R. (2004). Les conflits entre chasseurs et protecteurs de la nature. *La ricerca folklorica*, n° 2, p. 45-51.
- Larrère C. (2010). Les éthiques environnementales. Dossier « Le réveil du dodo III », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 18, n° 4, p. 405-413.
- Micoud A., Bobbé S. (2006). Une gestion durable des espèces animales est-elle possible avec des catégories naturalisées ? *Natures, Sciences, Sociétés*, n° 14 S, numéro spécial « Gestions durables de la faune sauvage », p. 32-35.
- Mischi J. (2008). Les militants ouvriers de la chasse. Éléments sur le rapport à la politique des classes populaires. *Politix*, vol. 83, n° 3, p. 105-131.
- Mormont M. (2009). Globalisations et écologisations des campagnes. *Études rurales*, vol. 183, n° 1, p. 143-160.
- Mougenot C., Roussel L. (2005). To poison or to trap? The ecologisation of 'pest' control. *Sociologia Ruralis*, vol. 45, n° 1/2, p. 115-129.

- Patriat F. (2000). *Propositions pour une chasse responsable et apaisée*. Paris, La Documentation française, 166 p.
- Pinçon M., Pinçon-Charlot M. (1993). *La chasse à courre : ses rites et ses enjeux*. Paris, Payot, 309 p.
- Pinet J.-M. (1993). *Les chasseurs de France*. Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs, 103 p.
- Raison du Cleuziou Y. (2008). De la résistance à la subversion. Les chasseurs de la baie de Somme et le développement durable. *Études rurales*, p. 133-148.
- Scherrer V. (2002). *Réinventer la chasse pour le XXI^e siècle*. Paris, Journal officiel de la République française, avis et rapports du Conseil économique et social, 216 p.
- Scherrer V., (dir.) (2008). *Chasse et développement durable. Les débats du forum d'Iéna au Conseil économique et social*. Paris, Éditions de Montbel, 166 p.
- Sourisseau J.-M., Pestaña G., Géronimi V., Schembri P. (2010). Politiques publiques et développement durable dans le monde rural calédonien. *Économie rurale*, n° 320, p. 9-23.
- Traïni C. (2003). *Les braconniers de la République*. Paris, PUF, 209 p.
- Traini C., (2004). Territoires de chasse. *Ethnologie française*, XXXIV (1), p. 41-48.
- Vollet D., Aznar O., Brétière G. (2008). *Contribution économique des activités cynégétiques au développement des espaces ruraux. Illustration à partir de quelques zones rurales françaises*. rapport Cemagref / UMR Métafort, 77 p.

ANNEXE

**Corpus d'analyse
Des productions écrites diverses
contribuant au succès institutionnel de la chasse durable.**

Titre du document	Statut du document	Nom et statut de l'auteur	Année de publication	Remarques
Réinventer la chasse pour le XXI ^e siècle (216 p.)	Rapport au Conseil économique, social et environnemental (CESE).	Scherrer Victor. Président du groupe de réflexion et de mise en œuvre « chasse » au CESE.	2002	Rapport présenté au CESE le 11 décembre 2002, et adopté avec 130 voix pour, 4 voix contre. Absentions : 15.
Avis du CESE du 11 décembre 2002 (39 p.)	Non réglementaire	CESE	2002	Idem
Charte européenne de la chasse et de la biodiversité (27 p.)	Non réglementaire	Comité permanent de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (dite Convention de Berne).	2007	Document issu de réflexions amorcées en 2004.
Nature, Chasse et Société. – Les leçons de l'Histoire. Vol. 1 (91 p.) – La chasse en quête de sens Vol. 2 (159 p.).	Essai	Havet Paul. Ingénieur agronome, conseiller auprès du directeur de l'ONCFS. A contribué au rapport Patriat (2000) et Scherrer (2002).	2007	Ouvrage préfacé par V. Scherrer.
« Chasse et développement durable. Les débats du forum d'Iéna au CESE. »	Actes de débats dirigés en 2008 par Victor Scherrer entre praticiens, politiques et représentants institutionnels de la chasse française et européenne.	Scherrer Victor (dir.). Président du groupe de réflexion et de mise en œuvre « chasse » au CES.	2008	
Guide interprétatif pour une chasse durable dans le cadre de la directive Oiseaux.	Document négocié ayant pour vocation d'aider à l'interprétation juridique de la directive Oiseaux, en tenant compte la jurisprudence existante rendue par la Cour de justice de l'Union européenne.	Commission européenne (avec la participation de BirdLife, et la Fédération des Associations de Chasseurs en Europe, représentant la Fédération Nationale des Chasseurs).	2008	Document issu de six années de discussions. Le 16 mars 2009, ce guide est ratifié par le ministre en charge des questions d'environnement et le directeur général de l'environnement de la CE.